

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 14 (1885) |
| Heft: | (7) |
| Rubrik: | Conclusions des trois questions mises à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour l'assemblée générale du 9 juillet 1885 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCLUSIONS

DES TROIS QUESTIONS MISES A L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION,
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1885.

1^{re} Question. — Le patois est évidemment l'une des causes de la faiblesse de nos écoles. Indiquer les mesures immédiates à prendre pour introduire l'usage du français dans les familles afin qu'à leur entrée à l'école les jeunes élèves aient déjà quelque habitude de cette langue.

CONCLUSIONS :

1. Le patois nuit à l'enseignement; il est une des principales causes de notre infériorité intellectuelle vis à vis de nos confédérés et doit être remplacé dans les familles par les français.

A cette fin plusieurs moyens concourront, savoir :

A. — Moyens à la portée du corps enseignant :

2. L'instituteur prêchera d'exemple en parlant toujours français dans sa famille et dans ses relations avec le public.

3. Il saisira toutes les occasions pour engager les enfants et les parents à parler français.

4. Il s'efforcera de les convaincre de l'utilité de cette innovation en leur faisant ressortir les avantages qu'ils en retireraient.

5. A l'école, il soignera surtout la lecture avec tous les exercices qui en dérivent.

6. Il fera de nombreuses leçons de choses, en choisissant ses sujets parmi les objets dont l'emploi est le plus fréquent à la campagne.

7. Il exigera toujours de ses élèves des réponses correctes et complètes, et voudra un soin tout particulier au choix et à la correction des exercices de style.

8. Il fermera l'oreille à tout rapport d'élèves, mais il exercera lui même une surveillance active et punira l'élève surpris en défaut;

9. Comme moyen d'émulation, il récompensera l'élève qui n'aura donné lieu à aucune plainte.

10. En vue de former des mères de famille capables de parler français à leurs enfants, il importe de cultiver avec soin l'éducation et l'instruction de la jeune fille.

B. — Moyens à la portée des autorités :

11. Par l'exemple et la parole, les autorités ecclésiastiques et civiles pourront faire, pour l'introduction du français dans les familles, plus que toutes les démarches de l'instituteur.

C. — Mesures générales :

Les moyens suivants exercent aussi, pour arriver au but proposé, une immense influence.

12. La création des bibliothèques.

13. Les articles de la presse et les réunions populaires où la question qui nous occupe sera traitée et discutée.

Le rapporteur :

Th. MIÉDINGER, *inst.*

2^{me} Question. — Importance et organisation des leçons d'épreuves pour les examens de brevet.

CONCLUSIONS :

1. Pour être bon maître, il faut savoir surtout communiquer ses connaissances. Pour acquérir l'art de communiquer ses connaissances, il est nécessaire que l'instituteur ait été initié à la pratique de l'enseignement.

2. Jusqu'ici on n'a pas assez formé les instituteurs à la pratique et l'école a souffert de cet état de choses.

3. Pour porter remède à ce mal, il faut établir la leçon d'épreuve dans les examens de brevet afin de juger de l'aptitude du candidat.

4. Réunir les trois degrés de l'école primaire pour l'examen d'épreuve, afin de s'assurer si le candidat sait occuper les cours et se mettre à la portée de chaque degré.

5. Le choix des leçons à donner ne doit pas s'écartez du programme de chaque cours; ce choix doit être judicieux, afin d'égaliser autant que possible les chances de succès.

6. Laisser au jeune aspirant le temps de préparer sa leçon.

7. Faire précéder la leçon de l'exposé théorique sur la méthodologie de la branche à enseigner.

8. La note définitive obtenue à l'examen sera le résultat des notes partielles.

9. Consacrer un quatrième jour à l'examen pratique.

10. On pourrait délivrer deux brevets : 1. le certificat d'études ; 2. le

brevet d'aptitude; ce dernier ne serait délivré qu'après un an d'enseignement.

11. Les moyens propres à former l'instituteur à la pédagogie pratique seront : 1^o les écoles dans le voisinage d'Hauterive; 2^o l'école-annexe; 3^o l'orphelinat; 4^o le stage.

12. Dans les écoles voisines, l'instituteur ne peut pas se former à l'organisation de la classe.

13. L'école annexe rendrait de meilleurs services.

14. L'école annexe, à cause de l'isolement d'Hauterive, pourrait difficilement s'établir; mieux vaudrait y créer un orphelinat.

15. Le meilleur moyen de se préparer à la pratique de l'enseignement est sans contredit le stage. Il offre les avantages suivants : *a)* il n'exigerait pas une quatrième année d'études à l'école normale; *b)* il initierait l'instituteur aux nombreuses difficultés de l'école primaire et aux moyens de les surmonter; *c)* les aides-régents remplaceraient *avantageusement* les moniteurs; *d)* il éviterait certains dédoublements onéreux pour les communes.

Le rapporteur :

M. BOCHUD, inst.

3^{me} Question. — Elaboration d'un programme détaillé pour l'enseignement de l'économie domestique.

CONCLUSIONS :

1. La question est de la plus haute importance, vu son actualité.

2. Un programme met de l'ordre, de la gradation dans l'enseignement; il facilite le travail et assure le progrès.

3. L'élaboration d'un programme simple et gradué est de toute nécessité si l'on veut obtenir quelques résultats dans cet enseignement.

4. L'institutrice doit dresser son plan d'après les besoins de ses élèves, de la localité où elle est en fonction, et de manière à ne négliger aucune partie essentielle de cette branche importante.

5. L'économie domestique doit être considérée au point de vue moral et au point de vue matériel.

6. Il faut inspirer une piété vraie et sincère: cette piété servira puissamment à diriger la jeune fille dans le sentier de la vie et lui inspirera l'amour de tous ses devoirs.

7. Former dès le principe l'esprit de la jeune fille aux choses qu'elle doit faire toute sa vie; lui faire aimer la simplicité: là se trouve la modération des désirs, la paix, la joie, le bonheur.

8. Implanter profondément dans le cœur de la jeune fille, la foi, la charité, le dévouement: ces trois sources de ce qui est grand et beau.

9. S'efforcer de faire aimer le foyer domestique et la vie de famille.

10. Faire ressortir les avantages de la simplicité, de la propreté et du bon goût dans la toilette.

11. Faire comprendre les nombreux avantages et même la nécessité de la comptabilité domestique et du calcul oral.

12. L'économie domestique bien enseignée contribue au développement de l'esprit pratique et du jugement de la jeune fille.
13. Consacrer à cet enseignement une heure par semaine, deux, si c'est possible, en dehors du temps consacré aux ouvrages manuels.
14. Donner une place à l'économie domestique dans les leçons de composition et même de comptabilité. Fréquentes répétitions.
15. Les leçons seront toujours en rapport avec les besoins des enfants.
16. Cet enseignement sera aussi simple, aussi pratique que possible ; dans ce but rendre l'élève attentive à ce qu'elle voit faire journellement en classe ou à la maison.
17. Compléter, autant que faire se pourra, les leçons par des expériences et des essais pratiques.
18. La théorie est peu de chose sans la pratique et le bon goût.
19. Le manque d'éducation est une cause qui contribue à détruire le goût de l'étude et même l'amour de ses devoirs. S'efforcer de donner à nos jeunes filles une bonne éducation, et partant tâcher de leur faire comprendre toute l'importance de l'étude de l'économie domestique.
20. Inculquer des principes sérieux tirés de la considération sur la valeur réelle et relative des choses.
21. Un manuel en harmonie avec les besoins de nos populations est absolument nécessaire ! Peu et bien, telle en sera la devise.
22. Un traité d'économie domestique est plus nécessaire à la jeune fille qu'un manuel d'histoire.
23. Mieux préparer les aspirantes-institutrices à l'enseignement de l'économie domestique.
24. L'institutrice cherchera à se perfectionner dans cette science. L'extension des connaissances sert, non pas à enseigner davantage, mais à mieux enseigner et d'une manière plus profitable.
25. Nous rappeler que l'institutrice doit prêcher par l'exemple bien mieux que par la parole.

Rapporteur :

Philomène REY, *inst.*

